

Arnaque annuaire téléphonique

Par landcl, le 23/04/2009 à 11:30

Bonjour,

Mon père s'est fait arnaquer hier suite au démarcharge téléphonique d'un certain dénommé M. MARTIN pour l'annuaire télécom 118

--sur document adresse mail donnée www.MAP118.com (qui n'existe pas)

On a beau savoir que cela existe, ce sont vraiment des professionnels de la manipulation. Quoi faire maintenant pour se couvrir ? Après prise de conscience que le fax d'engagement pour le changement d'annuaire (rémunéré biensûr!) qu'il venait de renvoyer daté et signé, nous avons renvoyé un autre fax nous rétractant justifié par le délai légal autorisé de 7 jours. Ma question: le fax a-t-il valeur juridique?

Nous pensons également porter plainte histoire de laisser une trace plus officielle. De toute façon nous ne céderons pas aux pressions de demande de paiement qui pourront être adressées.

Par Alicia24, le 19/05/2009 à 18:46

Bonjour. Ma mère aussi c'est fait arnaquer par ce genre de choses. Un monsieur Martin pour être sur une ligne internationale. Pour ce couvrir, je ne pense pas qu'il y est quelque choses. Il pourrait y avoir quoi comme conséquence aprés le renvoie de ce fax ?

Porter plainte on le pense aussi. Je pense qu'il nous manipule. Ne verser pas 1 seul centime. Merci.

Par Alicia24, le 20/05/2009 à 19:12

Ne vous laisser pas manipuler par un arnaqueur professionnelle basé en Espagne. Ne lâcher pas prise aller jusqu'au bout.